



Probleme Assurance credit

Par **mimisicut**, le **09/11/2014** à **12:43**

bonjour,je voulais savoir si je suis obliger de rembourser les crédits de mon père(qui et décéder d'une crise cardiaque a 69 ans, il était malade depuis plusieurs années) qu'il avait contracter il y a 3 ou 4 ans (je n'étais pas au courant de cela), il avait pris une assurance, mais celle si mon dit qu'elle ne peu prendre en charge le crédit car il était malade avant de les prendre(il avait cocher une case sur le contrat comme quoi il n'avait pas de problème cardiaque)je trouve injuste de payé alors qu'il payé une assurance suis je obligé de les payés ou est il possible que non et comment?

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **17:37**

Bonsoir,

Il est constant qu'une fausse déclaration aussi caractérisée que celle indiquée (code des assurances L113-2) permet à l'assureur d'invoquer la nullité du contrat tout en conservant les primes versées.

Votre père aurait été bien inspiré de répondre sincèrement, quitte à payer un taux plus élevé, voire de bénéficier des dispositions de la convention AREAS.

Par **aguesseau**, le **09/11/2014** à **20:03**

bsr,

malheureusement si votre père a indiqué qu'il n'avait pas de problèmes cardiaques lorsqu'il a rempli le questionnaire médical alors qu'il connaissait sa maladie, l'assurance a raison de

refuser sa garantie car votre père a "fraudé" lors du remplissage de ce questionnaire.
si la succession de votre père est déficitaire, vous pouvez renoncer à sa succession.
cdt

Par **mimisicut**, le **10/11/2014** à **20:55**

il n'as pas remplis de questionnaire mais juste coché une case sur le contra du crédit coté assurance justement il n'a pas eu de questionnaire car crédit conso

Par **moisse**, le **11/11/2014** à **09:47**

Bonjour,

Quelque soit le nom que vous consentez à donner au dossier, répondre à des questions d'une façon ou d'une autre c'est renseigner un questionnaire.

Par **aguesseau**, le **11/11/2014** à **20:48**

et en renseignant de manière erronée le document demandé par l'assurance, votre père a "fraudé" donc la position de l'assurance me parait non contestable.
justement le contrat avec les cases à cocher permet de lever toute ambiguïté sur la situation du malade.